

## SESSION DU 26 OCTOBRE 2018

### INTERVENTION DE JEAN-GERARD PAUMIER PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

En ouvrant cette session mes 1ères pensées vont vers les 161 employés de SANDVIK de Fondettes qui viennent d'apprendre la fermeture de leur site fin 2019, dont l'activité est pourtant prospère.

Avec ASCOVAL cette semaine, la liste est longue des annonces brutales de perte d'emplois qui font peu de cas de la situation des salariés, de leurs familles, des sous-traitants et pour tout dire des territoires où sont implantées ces activités comme SANDVIK à Fondettes depuis 40 ans.

Le Département sera au côté des représentants du personnel, du maire de Fondettes, de la Métropole et de l'Etat pour engager des discussions avec la Direction de l'entreprise, dans l'intérêt des salariés et de la reconversion économique du site.

...

**La présente session est traditionnellement celle de la Décision Modificative.**

Par rapport au budget primitif 2018 de 658,6 M€, c'est une petite Décision Modificative qui représente - 3,9 M€ de crédits, dont - 1,6 M€ de dépenses de fonctionnement.

A cet égard, nous avons fait le maximum avec les Vice-Présidents et les services pour tenir au mieux les impératifs de Cahors.

Olivier LEBRETON vous donnera dans quelques instants le détail du contenu de cette Décision Modificative.

4 dossiers dans cette session sont particulièrement saillants :

- Tout d'abord, la répartition de 2 fonds :

- Celle du **Fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement** au profit des communes de moins de 5 000 habitants. Ce fonds de 8 M€ a augmenté pour la répartition 2017 de 25 %, en liaison avec la croissance constatée du marché immobilier.

- L'autre répartition concerne le **fonds départemental de la taxe professionnelle** d'un montant de 3,4 M€. Il baisse lui de 14 % et 2 % de ce fonds, soit 69 000 €, ont été répartis entre les intercommunalités, hors Métropole, comme la loi nous y oblige. Désormais, les autres critères ont été inchangés afin de ne pas pénaliser les finances des petites communes.

**- Le 2<sup>ème</sup> dossier nouveau de cette session concerne l'acquisition de l'étang d'Assay.**

Le Département va acheter pour 440 000 € à la Fédération de Pêche un complexe piscicole de 33 hectares, creusé au 17<sup>ème</sup> siècle par des moines. Cela entre dans le cadre de notre politique d'Espaces Naturels Sensibles, pour protéger ce site et l'animer en liaison avec les associations locales de l'environnement.

Cette zone humide remarquable du bassin versant de la Veude, considérée comme « zone écologique majeure » par le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, est classée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 depuis 2016 au regard des enjeux liés aux habitats humides, oiseaux, amphibiens, insectes.

Monsieur BOIGARD vous présentera tout à l'heure le détail des investissements 2018 pour les ENS : Sur 23 opérations du PPI programmées en plus des opérations « classiques » (contrat de rivière par exemple), 21 ont été menées conformément au calendrier projeté, les deux autres aboutiront début 2019 (sentier d'interprétation à l'ENS de l'éperon barré de Murat à Ferrière Larçon et aménagement de l'ancienne carrière de Falun de Channay sur Lathan).

Nous sommes ainsi passé de 1,5 M€ consommés en investissement en 2017 à une prévision de consommation ENS à fin 2018 de 3,6 M€, nous permettant de réduire comme prévu les excédents cumulés depuis plusieurs années.

**- Le 3<sup>ème</sup> dossier important de cette session concerne l'aide de 200 000 € que je propose d'apporter aux travaux d'investissement à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Ohé pour la renaissance du « Bateau Ivre ».**

Il y a plus d'1,1 M€ de travaux HT et l'engagement du Département permettra à la SCIC de rechercher d'autres financements publics et des contributions privées.

Ce projet d'aménagement d'une salle de 600 places au cœur de la Métropole est original dans sa constitution et départemental dans son rayonnement culturel car de nombreuses troupes pourront avoir accès à ce lieu dans des conditions préférentielles.

Il me semble que la visibilité de ce projet dépassera très largement le cadre régional et, en se positionnant la 1<sup>ère</sup> pour y contribuer, notre Assemblée apporte une aide appréciable à ce projet.

**Le 4<sup>ème</sup> dossier concerne la RD943**, dont nous avons pris à bras le corps la problématique d'aménagement et de mise en sécurité au travers de 3 actions :

- Une de court terme avec des travaux de sécurité sur la RD943 en traverse de Cormery/Truyes. 145 000 € de travaux ont ainsi été pris en charge par le Département alors que, nous en sommes tous conscients, ces travaux relèvent de la compétence communale. Mais il fallait avancer et nous avons pris nos responsabilités pour le bien des habitants de ces deux communes. C'est ainsi que des feux tricolores ont pu être posés au carrefour RD943/rue de la Varenne, que des îlots ont été aménagés, qu'un cheminement piéton a été créé au droit du passage à niveau SNCF ou bien encore que la signalisation horizontale et verticale a pu être revue.

Pour les 2 actions de moyen terme :

- nous avons travaillé sur le parti d'aménagement et de sécurisation de la RD943 entre Loches et Cormery qui a été approuvé en avril de cette année et dont les études ont été engagées conformément au calendrier prévu ;
- Nous avons avancé sur le contournement de Cormery-Truyes , qui, rappelons-le, supporte un trafic avoisinant les 20 000 véhicules par jour avec un fort taux de poids lourds. Sur ce volet, nous avons mené deux actions en parallèle :
  - D'une part, un travail avec les syndicats intercommunaux porteur des SCOT pour permettre dans le cadre de la planification urbaine l'identification et l'inscription d'un créneau de contournement.
  - D'autre part, le lancement de l'étude d'un barreau de liaison entre la RD943 et l'A85.

Sur ce dernier point, nous avons été entendu en obtenant cette autorisation de la part de Madame BORNE, Ministre des Transports. Un travail s'est dès lors engagé avec la COFIROUTE et nous pourrons, ce jour, entériner, si vous en êtes d'accord, une convention permettant d'étudier le projet de liaison entre l'A85 au niveau de l'aire de service d'Athée-sur-Cher et la RD943 au sud de Cormery qui pourrait représenter une solution alternative possible de contournement de l'agglomération Cormery-Truyes.

Cette étude comportera 4 phases pour un coût de 219 600 € et les résultats pourront être connus au deuxième semestre 2019.

Nous aurons ainsi deux études une pour le contournement et une autre pour le barreau de liaison qui nous permettront d'être éclairés et ainsi opter pour une solution en toute connaissance de cause.

**En matière sociale**, nous procédons actuellement à l'examen des réponses aux appels à projets pour l'Enfance. Vincent LOUAULT vous a remis un document qui fait le point sur Job Touraine un an après. Pour les MNA, nous étions au 24 octobre à 1259 arrivés en Indre-et-Loire cette année, contre 1070 il y a un mois. A noter qu'entre le 24 septembre et le 24 octobre nous sommes passés de 44 jours d'attente avant évaluation à 28 jours, soit une diminution de 16 jours, et ce malgré l'arrivée constante de nouveaux jeunes MNA.

Enfin dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Pauvreté nous recevrons 2 hauts fonctionnaires de l'Etat :

Le 7 novembre, nous recevrons Monsieur Jean-Philippe VINQUANT, Directeur Général de la Cohésion Sociale au Ministère de la Santé.

Cet ancien conseiller social de Manuel VALLS évoquera la protection de l'enfance et les MNA le matin et la stratégie de lutte contre la pauvreté l'après-midi.

Nous recevrons ensuite Monsieur Olivier NOBLECOURT, Délégué Interministériel à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté des Enfants et des Jeunes.

Cet ancien élu local de Grenoble considère que le Plan Pauvreté est l'occasion de renouer un dialogue confiant avec les collectivités territoriales. C'est dans cet esprit qu'il sera reçu.

...

**Mes chers collègues, je souhaite maintenant appeler votre attention sur 2 points d'actualité importants, l'un sur le logement, l'autre sur le CHRU de Tours.**

**En matière de logement**, je tiens à souligner l'impact de la réduction de loyer de solidarité et de la loi de finances 2018 sur le budget 2019 de VTH, plus grand bailleur social de la Région Centre avec ses 23 000 logements. Cela a été évoqué au congrès HLM de Marseille auquel ont assisté, Pascale DEVALLEE, Vice-Présidente en charge de l'Habitat et Judicaël OSMOND, 1<sup>er</sup> Vice-Président de Val Touraine Habitat.

En 2018, les loyers de Val Touraine Habitat ont été réduits de 3 200 000 € au titre de la Réduction de Loyer de Solidarité afin de compenser la baisse d'APL des locataires.

En 2019, les loyers seront de nouveau impactés de 3 900 000 €.

Soit après deux ans, c'est près de 7 100 000 € que Val Touraine Habitat aura perdu au titre de ses loyers.

En 2020, la Réduction de Loyer de Solidarité devrait être doublée et les mesures de compensation sur les comptes des organismes sont très incertaines.

Par ailleurs, la Loi de Finances 2018 a impacté les opérations nouvelles livrées en augmentant la TVA qui passe de 5.5 % à 10 % sans aucune aide complémentaire. Cela se traduit par une augmentation des fonds propres de VTH sur les opérations.

Enfin, la cotisation à la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social est en augmentation afin de faire face aux enjeux du Fonds National d'Aide à la Pierre. La première cotisation a déjà été augmentée de 500 000 € en 2018 pour être portée à 1 350 000 €.

Les contreparties proposées n'ont pas permis de compenser la totalité des pertes et cela a des conséquences sur les investissements 2019 avec :

- La baisse de la programmation de 50 logements sur les opérations de construction, passant de 250 logements à 200 logements.
- La baisse des réhabilitations et travaux d'économie d'énergie de 100 logements, passant de 1000 logements à 900 logements.
- L'augmentation des fonds propres par opération, liée à la TVA portée à 10 % (l'augmentation représente environ 6 000 € par logement construit).

### **L'autre sujet d'actualité concerne l'avenir du CHRU de Tours.**

Je tiens tout d'abord à excuser la Directrice Générale, Madame GERAIN-BREUZARD, qui devait intervenir ce matin, mais a été retenue par un rendez-vous avec Madame la Ministre de la Santé.

Vous le savez, nous avons la chance de disposer en Touraine, d'un CHRU dont la renommée n'est plus à faire.

Il est l'héritier d'une longue tradition médicale à Tours, construit sur les fondements de l'hôpital Bretonneau qui a accueilli en son sein de grands noms de la médecine française et de toutes spécialités.

Notre CHRU, le seul en Région Centre, est un atout stratégique pour l'attractivité de la Touraine et nous devons accompagner son développement dans le cadre du plan de transformation qu'il s'est fixé pour les années à venir.

Un programme de travaux de 320 M€ est prévu d'ici 2025. Pourtant, il apparaît que l'avenir du CHRU de Tours pourrait être compromis par une réflexion consistant à limiter à 12 le nombre de CHRU en France.

Notre CHRU a fait partie du panel des CHRU audités par la Cour des Comptes qui vient de livrer ses recommandations dans un 1<sup>er</sup> rapport, le second en forme définitive étant prévu pour novembre de cette année.

Les recommandations de la Cour consistent à favoriser la concentration des activités de soins et de recherche dans les 5 à 10 plus gros CHU (dans l'ordre, selon le nombre de séjours : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Lille, Strasbourg, Nantes, Rouen, Rennes ?, Grenoble ?, Tours ?) en instaurant des seuils minimaux d'activité ou de publications.

Si cette proposition doit concourir à limiter la dispersion de moyens sur les activités de pointe et sur les unités de recherche, l'organisation prônée par la Cour nous semble faire courir le risque d'une fragilisation possible du CHRU de Tours.

C'est la raison pour laquelle, Madame GERAIN-BREUZARD souhaitait nous sensibiliser ce matin sur ces orientations qui, si elles devaient se réaliser, seraient extrêmement pénalisantes et viendraient sérieusement contrarier l'ambition métropolitaine animant les élus du département.

C'est pourquoi, le Conseil départemental agira de concert avec la Métropole pour influencer sur ces recommandations de la Cour des Comptes et maintenir le statut actuel de notre CHRU qui est un des fleurons de notre Touraine.

**Enfin, dans le cadre du Devoir de mémoire**, je vous signale 3 manifestations organisées par le Conseil départemental :

- nous accueillerons une exposition sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale dans le hall du Conseil départemental du 29 octobre au 30 novembre ;
- le Conseil départemental recevra salle Charles de Gaulle, le 6 novembre à 17 h 00, le monde combattant à l'occasion du centenaire de l'Armistice.
- A l'initiative de Monsieur Thomas GELFI, Conseiller délégué au devoir de mémoire, le Département invitera 960 collégiens au Grand Théâtre, le mardi 13 novembre à 14 h 30, à une représentation spéciale de « Emmanuel P, fusillé pour l'exemple »

